

277.2025



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Nom : EUROVIA Prénom : _____

Dénomination : _____ Représenté par : M^r SEVENIER André

Adresse Numéro : 560 Extension : _____ Nom de la voie : chemin de l'aérodrome

Code postal 30000 Localité : Nîmes Pays : France

Téléphone 04 66 26 36 16 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : andre.sevenier @ europia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 014 Voie communale n° _____

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Code postal 30870 Localité : CLARENSAC

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : _____

Réparation de chaussée sur le terminus de TS suite à Penclèvement du collect Telecom

Date prévue de début des travaux : 27 10 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 005

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 005 Date de début de réglementation 27 10 2025

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerne : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée : _____

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 02

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : EUROVIA

Prénom :

Dénomination :

Représenté par : M. SEVENIER André

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal 30000 Localité : Nîmes

Pays : France

Téléphone 06 03 78 50 22 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : andre.sevenier@eurovia.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐

Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 21 10 2015

Nom : SEVENIER

Prénom : André

Qualité : Conducteur de travaux

 EUROVIA

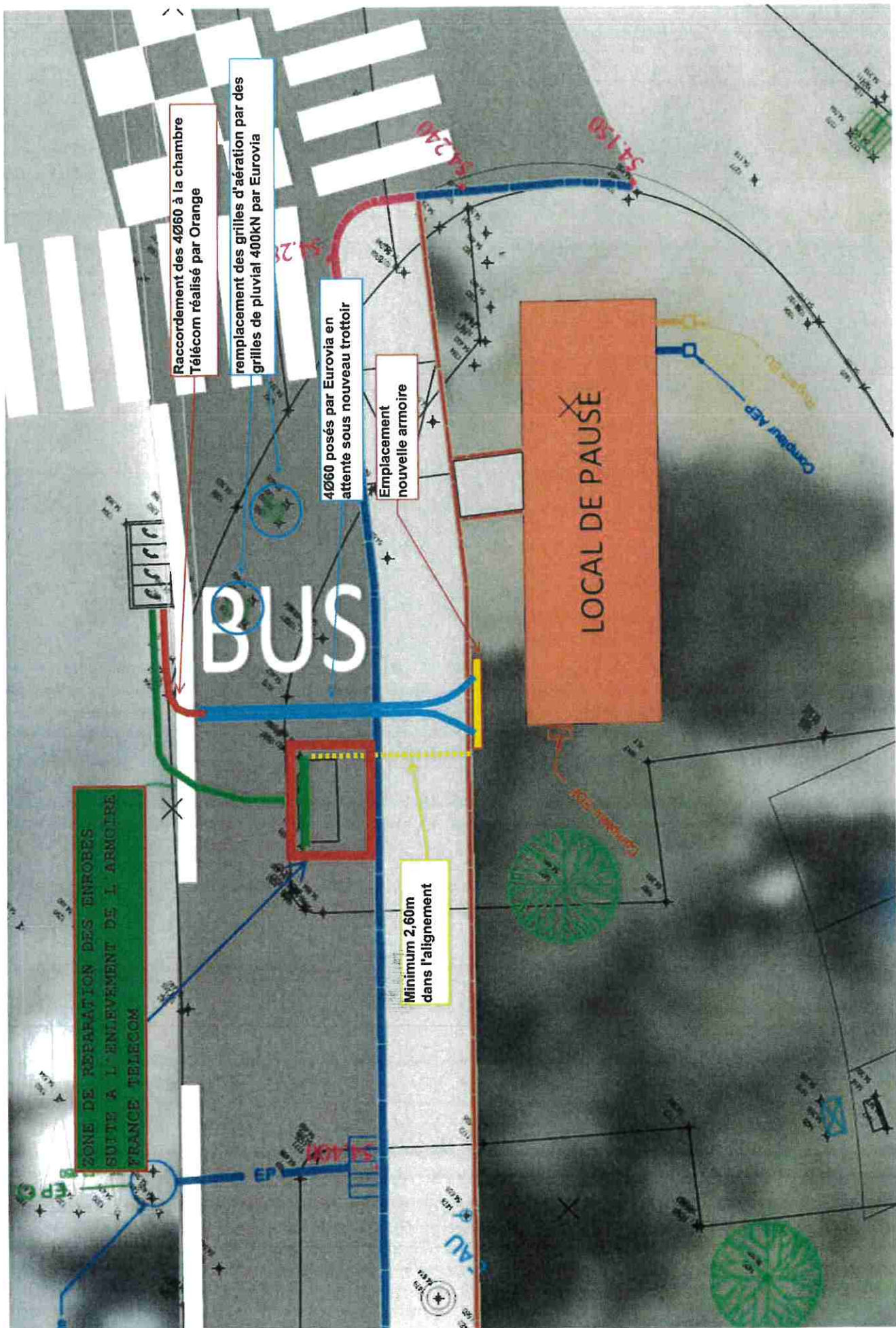
LANGUEDOC ROUSSILLON

560 CHEMIN DE L'AERODROME

30000 NIMES - Tél. 04.66.26.36.16

nimes@eurovia.com

SIRET 428 613 525 00040



Raccordement des 4060 à la chambre
Télécom réalisé par Orange

remplacement des grilles d'aération par des
grilles de pluvial 400kN par Eurovia

4060 posés par Eurovia en
attente sous nouveau trottoir

Emplacement
nouvelle armoire

LOCAL DE PAUSE

Minimum 2,60m
dans l'alignement

ZONE DE REPARATION DES ENROBES
SUITE A L'ENLEVEMENT DE L'ARMOIRE
FRANCE TELECOM